

Manifeste pyrénéen contre les réintroduction d'ours slovènes : *un joli programme utopique ... bien loin des réalités*

1- Un contre sens écologique

1.1 l'ours brun n'est pas une espèce menacée

On en compte environ 250 000 dans l'hémisphère nord et, en Slovénie, les ours qu'on « donne » à la France y sont même chassés. Cette volonté de réintroduire des ours dans les Pyrénées n'est en fait qu'une translocation d'animaux d'une région européenne vers une autre.

Par contre, l'ours brun endémique aux Pyrénées est moribond, puisque sont recensés 2 mâles adultes et un jeune mâle croisé d'ours slovène. C'est cette souche pyrénéenne que l'État Français s'était engagé à sauvegarder en signant la Convention de Berne.

Actuellement nous ne sommes plus dans la configuration de 1996, aux premiers lâchers, qui avait pour objectif le renforcement de la population existante. Celle-ci disparaissant, l'importation d'ours de Slovénie perd de son intérêt ; ce qui fait dire à Monsieur Etchelecou, président du Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées Occidentales, « on est dans une situation nouvelle où l'on ne peut plus parler d'ours pyrénéen...il y a une grande différence entre réintroduire des ours et en en garder ».

1.2 le système actuel dans les Pyrénées représente un bel exemple de biodiversité

La richesse de la faune et de la flore pyrénéenne n'est plus à démontrer, de nombreuses espèces endémiques sont dénombrées, pour preuve les nombreux habitats recensés pour NATURA 2000.

Comme le souligne Yves COPPENS°, l'agro-écosystème dont l'Homme est ici le « gestionnaire » est tout aussi valable que tout autre écosystème bien équilibré et a le mérite et le droit d'exister en tant que tel.

1.3 le pastoralisme est l'unique garant de cette biodiversité

Comme le souligne le plan ours, en préservant et en développant l'ouverture des milieux, l'activité pastorale maintient les conditions de développement de cette richesse naturelle. Mais c'est bien la conduite des troupeaux en liberté et en sécurité, comme depuis toujours, qui permet de remplir ces conditions. La fragilisation et la remise en question du pastoralisme (augmentation dramatique des attaques sur troupeaux, parcage des troupeaux, démission progressive des bergers et éleveurs...) portent une atteinte grave à la bonne santé de cette biodiversité.

2- Une cohabitation impossible

2.1 la sécurité des personnes est en danger

L'ours est un animal imprévisible et dangereux pour l'homme. Les ours venant de Slovénie tout particulièrement présentent des comportements qui renforcent ce sentiment d'insécurité : les ours attaquent et tuent des brebis en plein milieu des villages pyrénéens (cf liste des attaques 2006 en PJ) ; en Slovénie, les enfants sont accompagnés pour aller à l'école ; les gardes ici demandent aux randonneurs de plier leur tente lorsque l'ours rôde... ; les bergers, en contact direct avec les ours, ne sont même pas autorisés à se défendre.

La présence et la réintroduction de mères suitées augmentent le risque d'accident, passer entre une mère et son petit ne peut que conduire à un drame (l'ourson reste dépendant de sa mère jusqu'à l'âge de 2 ans).

La fréquentation des Pyrénées étant de plus en plus importante (professionnels du pastoralisme, du tourisme vert, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, tourisme familial...) et le territoire proposé à la population ursine étant relativement réduit au regard de ses besoins, on peut considérer que les Pyrénées sont trop investies par l'homme et ne représentent pas l'espace sauvage qui conviendrait à une telle espèce.

C'est pourquoi nous estimons qu'il est totalement irresponsable de laisser divaguer tranquillement, au milieu des villages, ces animaux sauvages, reconnus par les milieux éclairés comme étant parmi les fauves les plus imprévisibles et dangereux qui soient.

Puisque personne aujourd'hui ne se décide à prendre les mesures qui semblent s'imposer, nous continuons de dénoncer que l'accident sur une personne physique n'a jamais été aussi imminent et que les instances concernées ne pourront pas dire qu'elles n'avaient pas bien mesuré la réalité du problème.

2.2 les moyens de protection des troupeaux sont inadaptés

Les dégâts sont croissants sur les troupeaux, qu'ils soient ovins, bovins ou équins : depuis sa mise en place, le dispositif «patous – parc de nuit électrifié – berger supplémentaire» a largement démontré ses limites : il est très souvent impossible d'appliquer le regroupement nocturne sur les estives très hautes (2000 à 2700 mètres) où ni l'éclatement des lots, ni le relief, ni le climat, ni le rythme naturel des bêtes ne sont compatibles avec une telle logique. Ce regroupement nocturne est davantage synonyme d'affaiblissement des animaux (longues marches quotidiennes, impossibilité de manger aux heures fraîches, concentration et développement des maladies...) et de vulnérabilité en cas d'attaque (ours insensible à l'électricité, troupeaux piégés derrière les fils).

La présence du patou est parfois dissuasive mais l'expérience montre que lorsque l'ours veut attaquer, il attaque malgré toutes les protections. De plus, les patous posent de réels problèmes dans leur relation avec les éléments extérieurs au troupeau (très menaçants vis à vis des promeneurs) et ne peuvent pas surveiller tous les lots de bêtes qui se dispersent sur une estive. Enfin, au retour de l'estive, leur présence s'avère incompatible avec la tranquillité des villages.

2.3 des conditions de travail inhumaines pour les bergers

La présence du berger ne réduit en rien les attaques : en Ariège, il y a autant d'attaques sur les estives gardées que sur celles qui n'ont pas de berger.

Malgré la disponibilité totale de la plupart des bergers, ils ne peuvent surveiller les troupeaux 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (réglementation du travail, météo, etc...) sauf si on multiplie leur nombre par 5, ce qui est impossible dans le cadre de la rentabilité actuelle de l'élevage en France.

Demander aux bergers de gérer la logistique de la mortalité (recherche permanente de cadavres, gestion des contacts avec les experts, allers et retours répétés dans les dénivelés) au détriment du travail de soins et de surveillance, leur demander de supporter les images et les odeurs de charnier ainsi que la culpabilité des pertes est contraire à la nature et à l'esprit de cette profession. Découragés, de nombreux bergers abandonnent leur métier.

3- Des budgets considérables

3.1 des millions d'euros sont consacrés chaque année pour la réalisation de ces programmes

Achat et capture des ours en Slovaquie, transport, lâcher, suivi, indemnités des dégâts, aides aux investissements liés à la protection des troupeaux, financement des associations de promotion des ours dans le cadre des programmes Life. Par exemple, les communes d'accueil des lâchers perçoivent 300 000 euros ainsi qu'un budget d'environ 3 millions d'euros sur 3 ans, bien que la plupart d'entre elles ne possède pas de biotope à ours qui coloniseront donc les vallées avoisinantes.

3.2 dans un contexte de pénurie budgétaire

Le gouvernement français fait état de ses difficultés à pouvoir financer tous ces engagements (cf déclaration du Président de la République en février 2006).

Le plan ours n'engage fermement l'État que pour 2006, rien n'est négocié pour les années suivantes et le Ministère de l'Agriculture n'entend pas consacrer d'importants volumes de crédits à la gestion des prédateurs. L'application, sur l'ensemble du massif, des mesures de protection préconisées par l'État coûterait des millions d'euros. Par exemple, pour le seul canton de Luz-Saint-Sauveur (65), les mesures de protection préconisées coûteraient 3 700 000 €; or, pour l'année 2006, l'État accorde 2 246 000 € sur l'ensemble du massif.

Quant aux 5730 chiens patous nécessaires pour protéger les 573 000 ovins pacageant dans la «zone à ours», peuvent-ils cohabiter avec les usagers de la montagne et qui paye leur entretien?

3.3 concentration des budgets environnementaux sur le plan ours

De nombreux projets sont mis en attente ou réduits à la baisse pour satisfaire les besoins de ces programmes, gourmands et exclusifs. Les français ne préféreraient-ils pas que les moyens et l'énergie soient consacrés à d'autres dossiers ayant un réel impact positif sur l'environnement ?

4- Une mise en oeuvre très approximative

4.1 une décision sans concertation préalable

La pseudo-concertation menée par l'État a été mise en œuvre après les décisions de réintroduction.

Il ne s'agissait donc que d'élaborer des mesures d'accompagnement de cette décision. Sur ces bases, les discussions organisées par l'État ont été largement boycottées par les acteurs pyrénéens qui considèrent que les préalables, entre autres l'acceptation sociale de l'opération, n'ont pas été posés.

Par ailleurs, le problème essentiel de la vulnérabilité du pastoralisme à la prédation est envisagé a posteriori. Or les diagnostics de vulnérabilité prévus sur chaque estive par le plan-ours consistent bien en une « mesure du risque » existant sur chaque estive. Cette mesure du risque, cette évaluation des moyens à mettre en œuvre, la mise en place des crédits correspondants auraient bien dû constituer un préalable au plan-ours et non une de ses mesures. Sans doute l'ampleur des crédits nécessaires ainsi dévoilée aurait-elle modifié l'opération de réintroduction.

4.2 une démarche sanitaire peu scientifique

La lecture des documents officiels met bien en évidence des approximations inquiétantes en regard du principe de précaution : « les pathologies de l'ours brun *sont peu connues* » [...] « le risque d'introduire un ours infecté en incubation de rage est infime mais *ne peut pas être écarté totalement* ». En ce qui concerne l'encéphalite à tiques, maladie virale véhiculée par les tiques et « responsable d'encéphalites graves, voire mortelles [...] est très présente en Slovénie où elle est réellement endémique chez l'homme ». La vaccination y est très fréquente, notamment pour ceux qui effectuent les captures. « le rôle des ours dans l'épidémiologie de cette infection est *difficile à apprécier en l'état actuel des connaissances*. Il est très probable que la virémie est très fugace chez l'ours ».

4.3 rétention d'informations lors des concertations

Le risque d'introduire dans les Pyrénées des zoonoses qui peuvent être mortelles pour l'homme est régulièrement caché, alors qu'il représente un problème majeur en Slovénie comme en Croatie. Notamment, la présence de la rage et de nombreux autres agents pathogènes est volontairement occultée. En 1995, l'ensemble des organismes d'État en charge des premières importations ont caché volontairement des informations qu'ils avaient pour mission de rendre publiques au sujet du comportement alimentaire et de l'état sanitaire. En 2005, pendant la dite-concertation, le processus de masquage se reproduit : les informations sanitaires n'apparaissent qu'en 2006 dans les documents officiels, cachées au milieu des annexes.

4.4 irrégularité de la procédure en matière de concertation

Des informations sur les aspects sanitaires ont été diffusées après la concertation. On peut considérer que les parties en présence n'avaient pas tous les éléments en main. Il est également convenu dans la Convention de Berne qu'avant toute introduction, il faut procéder à une réelle étude d'impact et qu'elle ne peut se faire qu'à partir d'une acceptation sociale.

Il est clair qu'aucune de ces règles n'ont été respectées et qu'il s'agit bien d'un simulacre de concertation doublé d'un passage en force.

4.5 des diagnostics de vulnérabilité des estives à la prédation envisagés a posteriori

La cohérence du projet exigerait de les réaliser en amont pour évaluer si la protection des troupeaux et des personnes est réalisable. Si elle ne l'est pas, comme nous le pensons, le pastoralisme disparaîtra ou deviendra trop faible pour maintenir la biodiversité des Pyrénées. Ainsi disparaîtront non seulement des espèces sauvages endémiques mais également de nombreuses espèces domestiques ovines, bovines et équines qui subsistent dans le massif avec des effectifs très minces et qui représentent un important patrimoine génétique.

Tout cela va à l'encontre des objectifs et des devoirs de l'État.

5- Des orientations politiques contestables

5.1 Pyrénées, sanctuaire écologique artificiel

La justification de ces programmes s'appuie sur le leurre d'une espèce animale à protéger.

La mise en oeuvre de cette politique tend à transformer les Pyrénées en une réserve écologique où la valeur la moins importante serait l'être humain : activités humaines habituelles remises en cause (pastoralisme, randonnées en famille, cueillette, pêche, chasse...), sécurité des habitants et des utilisateurs de la montagne totalement ignorée, droit de circuler librement bafoué, le tout au profit d'un ours intouchable dont tous les excès restent aveuglément tolérés.

Sauvegarde mensongère d'une espèce, sondages artificiels et partiels menés par les associations pro-ours (qui pourrait ne pas aimer les ours ou ne pas souhaiter leur protection ?), simulacre de concertation, bien être animal bafoué (terreur et lente agonie des agneaux, brebis...), communication partisane, l'État français voudrait bien profiter de cet habile tour de passe-passe pour montrer au monde entier comment, dans les salons parisiens, on sauvegarde la bio-diversité de l'Europe.

Le travail d'information des opposants à ce programme ainsi que celui des médias permet progressivement d'informer le grand public sur les motivations, les conséquences et les coûts de ce plan. Peu à peu, les français comprennent que la réintroduction d'ours, en condamnant les vocations traditionnelles de la montagne (biodiversité, élevage et loisirs) les privera d'un vaste espace où ils pouvaient circuler en toute liberté.

5.2 mise en spectacle et marchandisation de la nature

À l'heure de la marchandisation généralisée, la mise en « valeur » de la nature dérive tout doucement vers le commerce de la nature : sur les cartes économiques de la montagne, après l'or blanc puis l'or vert, voilà l'or sauvage.

Ainsi à Arbas (31), commune candidate au lâcher d'un ours qui n'y restera que quelques heures, qualifie-t-on cette opération de « mine d'or » (Libération du 10 avril). L'ADET qui y siège, censée participer à la protection de l'animal, décline toute une panoplie d'opérations et d'objets marketing, sur le dos d'un ours anthropomorphisé à outrance. Pendant ce temps-là, les vallées qui héritent contre leur volonté de ces prédateurs n'ont qu'à, dans le silence, se débrouiller avec eux.

Depuis le 19^{ème} siècle, la perception et la fréquentation de la montagne française ont changé : nous sommes passés d'un univers hostile, fréquenté uniquement par des populations locales déshéritées à un vaste espace ouvert aux urbains, pratiquant des loisirs de pleine nature. Le premier accident humain aura inévitablement de lourdes conséquences sur l'image des Pyrénées, leur fréquentation et leur économie. Les pouvoirs publics seront alors dans l'obligation de réglementer rigoureusement les conditions de pénétration dans cet espace (comme cela se fait dans les grands parcs au Kenya ou au Canada). A quel prix et avec quelles conséquences sociales et culturelles ?

5.3 fragilisation de l'économie montagnarde

Avec l'affaiblissement de l'industrie traditionnelle, l'agriculture reste l'un des piliers majeurs de l'économie pyrénéenne, tant par les emplois directs que par l'économie qu'elle induit. Ainsi, pour un emploi agricole, ce sont au moins 3 emplois qui sont maintenus dans une vallée (vétérinaires, marchands de matériel, coopératives, abattoirs, services tertiaires tel que centres de gestion, assurances, conseil, etc...). Mettre en danger le pastoralisme, c'est fragiliser l'emploi dans tout le massif.

Autre pilier économique des Pyrénées, le tourisme vert familial représente aujourd'hui un secteur en plein développement.

Ce tourisme s'appuie sur des valeurs de tranquillité et de sécurité, incompatibles avec le risque de rencontrer un fauve au détour d'un chemin, quand bien même les risques d'accident seraient marginaux. Il a besoin d'espaces ouverts, de sentiers dégagés, d'abord de villages entretenus, que seul le pâturage régulier rend possible.

Les pertes d'emploi dans le monde pastoral et du tourisme vert tel qu'ils sont pratiqués aujourd'hui seront-elles compensées par les emplois créés par une éventuelle dynamique liée aux réintroductions : aujourd'hui par exemple, près de 10 ans après les premiers lâchers, seuls 6 éleveurs ovins sont engagés dans la démarche « broutard du Pays de l'Ours », pourtant fortement soutenue par l'État.

5.4 ours, loups, mêmes logiques

Réhabilités à l'excès par certains mouvements de défense des animaux, les prédateurs, qu'ils soient ours, loups ou lynx posent les mêmes problèmes, dès lors qu'ils sont implantés dans des zones d'élevage extensif, telles que les Pyrénées ou les Alpes.

Au delà de la question de la protection ou de la réimplantation de ces espèces, c'est bien d'une question de société dont il s'agit, de l'avenir de la montagne en terme d'espace de production agricole et d'espace récréatif pour les populations urbaines. Le lobby pro-prédateurs a pu jusqu'à aujourd'hui imposer son discours et une certaine vision politique du « retour à la Nature Originelle ».

Il est maintenant indispensable d'engager un véritable débat sur cette politique d'aménagement du territoire, afin de permettre aux français d'en mesurer les tenants et les aboutissants. Un tel débat s'instaure actuellement en Suisse.

Conclusion

Derrière un plan séduisant sur le papier, la réalité de terrain montre bien le décalage entre les concepts élaborés à distance par des technocrates et le vécu des populations concernées: plus on est loin, plus l'idée paraît belle, plus on se rapproche, moins la réalité est souriante.

Remettons en question le discours consensuel qui tendrait à faire croire que toute opération visant à développer la faune sauvage est, par essence, bonne. Loin des idées faciles (« l'ours est bon »), sachons protéger les vraies valeurs écologiques, sachons être « écologiquement incorrect ».

Jugez-en plutôt : Un ours brun en parfaite santé à l'échelle mondiale, une souche pyrénéenne condamnée de fait, des importations d'ours slovènes dangereux pour les populations et dévastateurs pour les troupeaux, un pastoralisme mal protégé, des vallées entières en voie d'être boudées par les touristes, une économie montagnarde affaiblie, des sommes colossales mises en jeu et malgré tout insuffisantes pour mettre en application le plan, des démarches sanitaires et scientifiques approximatives, des Pyrénées trop petites pour vouloir en faire une réserve sauvage, des pyrénéens trop attachés à leur pays pour accepter qu'il se transforme en parc d'attraction, une consultation au lance-pierre et un passage en force de la part des porteurs du projet ...

La liste des incohérences est bien longue pour pouvoir en accepter le jeu.

Des ours dans les Pyrénées mais à quel prix ?

Et quand bien même ce plan aurait réellement présenté des intérêts du point de vue écologique, pourquoi avoir laissé sur la touche des populations entières, pourquoi s'être privé de leur avis, de leur perception, de leur accord alors que ce sont bien elles qui sont là pour en subir les répercussions ?

Alors que pour n'importe quel projet territorial, les populations sont systématiquement informées, sensibilisées, consultées au plus près des lieux concernés, comment expliquer un tel déni démocratique? Pourquoi la multitude de délibérations officielles, d'argumentaires réfléchis, de dossiers envoyés refusant les réintroductions d'ours, n'ont-ils jamais été pris en compte?

Pour toutes ces raisons, nous déclarons que ce projet doit être remis en question et que sans son acceptation sociale, il sera voué à l'échec.

C'est pourquoi, nous demandons officiellement qu' un moratoire d'un an, avant tout lâcher d'ours, soit mis en place pour que :

- 1. nos arguments soient enfin écoutés et discutés.**
- 2. les études nécessaires soient engagées (impact écologique, économique et sanitaire, coût global de l'opération dans les 10 ans)**
- 3. une véritable concertation, à partir de ces éléments, vienne consulter les populations concernées.**